



État de Savoie

Projet statut juridique et fiscal des entreprises

Il est prévu 3 tailles d'entreprises et deux types pour chacune d'elle

Les questions que je me pose :

Comment faire payer les PDG et les actionnaires puisqu'on part du principe que l'impôt sur le revenu est prélevé à la source.

Si on fait un impôt sur les bénéfices, les actionnaires ne payeront pas d'impôt puisque le versement des dividendes se fait avant le calcul des bénéfices. Je pense donc qu'il veut mettre l'impôt sur le **chiffre d'affaire**. Reste à calculer le pourcentage.

En ce qui concerne les places pour enfants de 0 à 6 ans (combien de place / pour combien de salarié) ?

Dans quel délai oblige-t-on les entreprises en place pour modifier leur statut ? (6 mois/1an)

Les petites entreprises de 0 à 19 salariés

Sa comprend en équivalent français (travailleur indépendant, profession libérale, EURL entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, SARL société à responsabilité limitée, SARL CV société à responsabilité limitée à capital variable, SCI Société Civile Immobilière)

a) EURL entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée:

Juridiquement

Le montant du capital social est fixé, en fonction de la taille, de l'activité, et des besoins en capitaux de la société. 20 % des apports en espèces sont versés obligatoirement au moment de la constitution, le solde devant être libéré dans les 5 ans.

Fiscalement

Le chef d'entreprise est imposé directement au titre de l'impôt sur le revenu dans la catégorie correspondant à l'activité de l'entreprise (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices non commerciaux, ou bénéfices agricoles). 30% du chiffre d'affaire.

b) EARL entreprise d'associé à responsabilité limitée:

Juridiquement

Le capital est librement fixé par les associés. 50 % des apports en espèces sont versés à la constitution, le solde dans les 3 ans. Obligation d'être très rigoureux dans la rédaction des statuts.

Obligation de désigner un commissaire aux comptes.

Fiscalement

Chaque associé est personnellement imposé directement au titre de l'impôt sur le revenu dans la catégorie correspondant à l'activité de l'entreprise (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices non commerciaux, ou bénéfices agricoles). 30% du chiffre d'affaire.

Les moyennes entreprises de 20 à 199 salariés

Sa comprend en équivalent français (SNC société en nom collectif, SC société civile, SASU société par action simplifiée, SARL société à responsabilité limitée, SARL CV société à responsabilité limitée à capital variable)

c) Les Société Actionnaire Salarié :

Juridiquement

Responsabilité des salariés actionnaires limitée aux apports, cessions de parts libres entre associés, ascendants, descendants et conjoints. Le montant du capital social est librement fixé par les associés, en fonction de la taille, de l'activité, et des besoins en capitaux de la société. 20 % des apports en espèces sont versés à la constitution, le solde dans les 3 ans. Le gérant doit être une personne physique. Obligation de désigner un commissaire aux comptes.

Obligation est faite à l'entreprise de prévoir des places pour les enfants de 0 à 6 ans de ses salariés soit en crèche soit chez des assistantes maternelles

Fiscalement

Impôts Sociétés. : 40% du chiffre d'affaire + actionnaire Impôts sur le revenu

d) Les Société Anonyme : (simple)

Juridiquement

Contractuelle en les actionnaires. Responsabilité des actionnaires limitée aux apports, Structure évolutive facilitant le partenariat. Possibilité de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants et/ou aux salariés de la société. Capital minimum de 37.000 Euros dont 18.500 Euros doivent être versés à la constitution. Obligation de désigner un commissaire aux comptes.

Obligation est faite à l'entreprise de prévoir des places pour les enfants de 0 à 6 ans de ses salariés soit en crèche soit chez des assistantes maternelles

Fiscalement

Impôts Sociétés. : 40% du chiffre d'affaire + PDG et actionnaire Impôts revenu

Les grandes entreprises de 200 et + salariés

Sa comprend en équivalent français (SARL société à responsabilité limitée, SARL CV société à responsabilité limitée à capital variable, SA société anonyme, SAS société par action simplifier)

e) Les Société Anonyme :

Juridiquement

Souplesse Contractuelle en les actionnaires. Responsabilité des actionnaires limitée aux apports, Structure évolutive facilitant le partenariat. Obligation d'ouvrir 40 % des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés de la société. Capital minimum de 100.000 Euros dont 50.000 Euros doivent être versés à la constitution. Obligation de désigner un commissaire aux comptes.

Obligation est faite à l'entreprise de prévoir des places pour les enfants de 0 à 6 ans de ses salariés soit en crèche soit chez des assistantes maternelles

Fiscalement

Impôts Sociétés. : 40% du chiffre d'affaire + PDG et actionnaire Impôts revenu